

2013/5508 - Fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon, lors d'organisation de primaires de partis politiques (Service des Mairies d'Arrondissement) (BMO du 13/05/2013, p. 1114)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Il s'agit de la fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville de Lyon lors de l'organisation de primaires de partis politiques, et d'un amendement relatif aux horaires.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, chers Collègues, dans le cadre de cette délibération, vous proposez au Conseil de voter les modalités financières de la mise à disposition des bureaux et matériels de vote pour l'organisation des Primaires de l'UMP, en vue des prochaines élections municipales. Vous savez comme nous sommes attachés au débat démocratique.

En septembre 2011, nous avions eu l'occasion de voter favorablement pour une précédente et semblable délibération relative alors aux Primaires socialistes. Comme seule réserve, nous avions émis le souhait que cela puisse bénéficier à l'ensemble des Partis lorsqu'ils le solliciteraient.

Avec ce rapport, nous constatons qu'à ce stade, le respect du principe d'égalité dans la mise à disposition des moyens et locaux de notre ville est respecté et nous nous en félicitons.

Nous voterons donc favorablement et sans réserve ce rapport.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, quelques mots sur ce rapport. D'abord et une fois n'est pas coutume, pour vous remercier vous-même et vos collaborateurs d'avoir rapidement répondu à nos sollicitations, y compris sur l'augmentation des horaires puisque nous votons dans l'amendement la possibilité de finir un peu plus tard et donc de laisser le temps aux opérations de dépouillement de se faire en toute tranquillité.

Ensuite, deux précisions puisque j'imagine bien que vous avez vous-même le souvenir de notre vote concernant l'organisation des Primaires, cette fois-ci nationales, pour le Parti Socialiste. Nous avions émis deux réserves qui nous avaient conduits à voter contre :

- La première était l'utilisation des écoles. Nous conservons la même réserve quant à l'utilisation des écoles au profit d'un Parti politique pour organiser des Primaires. C'est la raison pour laquelle, nous organiserons nos Primaires municipales dans les mairies d'arrondissement.

- La deuxième était sur le coût de ces Primaires et sur les contributions. Nous espérons, et nous n'en doutons pas, que vous facturez à l'UMP, Monsieur Brumm, l'ensemble des coûts afférents car il est hors de question que les Lyonnais payent un euro pour l'organisation de ces Primaires.

Voilà les deux précisions que je tenais à apporter. Nous voterons favorablement bien sûr ce rapport.

M. SECHERESSE Jean-Yves : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, lors du débat concernant, je cite « *la fixation des contributions liées à la mise à disposition de locaux et de matériel de vote de la Ville* » à l'occasion des Primaires organisées par le Parti Socialiste, je m'étais étonné de la surenchère et de l'opposition têtue et irresponsable des Groupes de Droite sur ce sujet.

En conclusion de mon intervention, je précisais alors, je cite « *En effet, si la plupart des Partis politiques organisent désormais des compétitions en leur sein pour désigner leurs responsables ou leurs candidats, à l'exception notable de l'organisation politique de M. Havard, notons que dans notre pays, avec une telle consultation citoyenne, on inaugure de nouvelles pratiques politiques qui ne seront probablement plus exceptionnelles à l'avenir* ». Je poursuivais en disant « *Je suggère à notre Opposition d'en prendre vraiment conscience* ». Sachons donc nous réjouir de tout cela. Sachons apprécier qu'ici à Lyon, la Municipalité aura, dans le cadre légal qui lui est assigné, favorisé cette nouvelle pratique demeurant ainsi dans la tradition démocratique et humaniste lyonnaise .

Vous avez compris qu'il s'agit aujourd'hui, alors que l'UMP souhaite organiser sa propre consultation, de ne rien retrancher ni ajouter à ces propos, même si la ravageuse compétition entre François Fillon et Jean-François Copé est passée par là.

Après la tentative avortée de faire appel à l'IFOP, l'UMP souhaite aujourd'hui organiser une consultation auprès des Lyonnais qui se sentent de Droite, afin de désigner celle ou celui qui sera à la tête de liste de la Droite pour les élections municipales de 2014. Sans se mêler de près ou de loin à cette complexe « affaire », sachez que le Groupe Socialiste ne peut qu'approuver ce rapport qui permettra à nos collègues de se trouver un leader.

Comme je le disais lors de notre échange au moment de l'organisation de ce vote pour les Primaires socialistes, je cite toujours « *Sachons nous en réjouir, sachons apprécier qu'ici, à Lyon, la Municipalité contribue à favoriser cette pratique* ».

Je persiste, je signe et souhaite, si vous me le permettez, dans cette nouvelle entreprise, le succès à l'UMP, sachant que près de 26 000 Lyonnais avaient répondu, à l'époque, à l'appel du Parti Socialiste pour venir désigner leur candidat. C'est, vous l'avez compris, tout le mal que je souhaite à l'UMP dans quelques semaines.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Moi je me souviens qu'à l'époque, cela avait suscité de grands débats houleux sur ces bancs. Je me félicite qu'aujourd'hui tout le monde se réunisse dans cet élan.

Je mets aux voix l'amendement présenté par M. Brumm. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main. Avis contraires ? Abstentions ?

(L'amendement est adopté.)

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport ainsi amendé. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)